

# Rapport de Jury BIA & CAEA

Session 2018-2019

- Académie de Reims -

## Données statistiques des 3 dernières sessions dans l'Académie de Reims :

BIA	2017	2018	2019
Nbre de candidats	229	225	229
Admis	186	159	183
% de réussite	81 %	71 %	80 %

CAEA	2017	2018	2019
Nbre de candidats	4	10	6
Admissibles (après écrit)	4	6	6
Admis (après oral)	4	4	2
% de réussite	100 %	40 %	34 %

## Textes de références :

⇒ Pour le BIA :

- Bulletin officiel n° 11 du 12 mars 2015
- Arrêté du 19 février 2015 relatif au brevet d'initiation aéronautique (BIA)

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86567](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86567)

⇒ Pour le CAEA :

- Bulletin officiel n° 11 du 12 mars 2015
- Arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)
- Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2015 / Réf. décret N°2015-193 du 19 février 2015 sur les conventions

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86568](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86568)

## **L'esprit du BIA (source Eduscol)**

Le Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A) est un diplôme à part pour l'Education Nationale. Il n'a pas véritablement d'équivalent. Il est en effet à la jonction de l'Education et du monde de l'aviation et de l'espace ; un pont entre passion et raison, savoir et pratique, professionnel et amateur, civil et militaire. Son histoire ancienne et prestigieuse démontre sa valeur et son intérêt. La France est un grand pays d'aéronautique et le BIA est un formidable vecteur de découverte qui permet aux candidats de mettre en avant des compétences et des savoirs avec enthousiasme et rigueur. L'inspection générale des Sciences et Technique de l'Ingénieur a la chance d'être en charge pour l'Education Nationale de ce diplôme. Le BIA est mis en œuvre en pleine coordination avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et le Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives.

### ⇒ **Pour l'écrit : l'épreuve d'admissibilité**

Le brevet d'initiation aéronautique comprend une épreuve obligatoire écrite et une épreuve facultative écrite d'anglais.

La durée de l'épreuve obligatoire est de deux heures et trente minutes et celle de l'épreuve facultative est de trente minutes.

Les sujets de l'épreuve obligatoire et de l'épreuve facultative sont nationaux.

## **Les conseils du jury pour soutenir l'épreuve du CAEA**

### ⇒ **Pour l'écrit : l'épreuve d'admissibilité**

Maîtriser parfaitement le contenu du programme BIA. (Voir le référentiel).

### ⇒ **Pour l'oral : l'épreuve d'admission**

*Extrait du décret du 19 février 2015 / CAEA. Article 2*

(...)

**Première partie : 30 minutes** : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;

**Deuxième partie : 30 minutes** : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire. Sont déclarés admis les candidats admissibles qui ont obtenu une moyenne au moins égale à 10 à l'épreuve orale d'admission sans avoir obtenu de note éliminatoire à l'une des deux parties de l'épreuve orale.

**L'évaluation de l'oral** s'appuie sur la *grille d'évaluation jointe aux textes de références* et disponible sur Eduscol.

Il est important de prendre connaissance des informations suivantes, pour une préparation efficace de cet oral d'une heure.

Pour la première partie, présentation d'une séance, 30 minutes.

⇒ Il faut impérativement que le candidat maîtrise la langue française à l'écrit comme à l'oral (orthographe, syntaxe...) : il doit s'imaginer professer dans quelques mois, face à un groupe d'élèves. Ceci requière d'adopter une posture adéquate.

⇒ Peu de candidats utilisent les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outil pour présenter leur séance. Ce vecteur de communication doit être mobilisé plus largement car un diaporama, des images ou une animation valent mieux qu'un croquis fait à main levée, en état de stress. Tout le matériel nécessaire est mis à disposition des candidats. : ⇒ L'activité proposée et la problématique doivent être conformes au programme : il faut donc que le candidat maîtrise à fond le programme du BIA ; ses connaissances doivent être solides car le Jury posera des questions précises et attendra des réponses aussi précises.

⇒ Enfin, la présentation du candidat ne doit pas dépasser 30 minutes : au risque de se faire interrompre par le jury. De même, une présentation de 15 minutes demeure insuffisante : tous les points n'auront donc pas été abordés, ou pas suffisamment approfondis.

⇒ Plus que les connaissances en aéronautique, le candidat doit montrer et démontrer ses capacités à programmer, bâtir puis dérouler une leçon sur le thème proposé par le jury. Pour ce faire, il doit être capable de mobiliser les savoirs et les documents les plus pertinents afin de transmettre connaissances attendues.

Pour la deuxième partie, entretien avec le Jury, 30 minutes.

⇒ Outre ses connaissances aéronautiques, le candidat doit être conscient qu'il sera interrogé sur les interactions respectives des différents acteurs de l'institution (établissement et hors établissement), mais également sur les principales instances d'un établissement scolaire du second degré, ainsi que le cadre réglementaire des responsabilités scolaires (gestion des absences, autorisations parentales, convention ...).

⇒ Enfin, un point de vigilance sera apporté sur la programmation de son enseignement sur l'année : la situation de l'activité dans la progression de l'année doit être effective, et les modalités d'évaluation doivent être appréhendées.

⇒ Derniers points sur lesquels le Jury sera attentif : l'argumentation orale développée doit être cohérente, et les réponses aux questions du jury doivent être pertinentes. Pas d'approximatif, pas d'hésitation : le candidat doit adopter une posture assurée et rassurante, prouvant ainsi qu'il s'est documenté, et qu'il maîtrise son sujet.